

Après que le corps eut demeuré suspendu pendant un quart d'heure on le détacha et il fut mis dans un cercueil.

La corde dont on s'est servie pour l'exécution du malheureux Lachance, a déjà servie onze fois pour pendre les condamnés. Elle a été expédiée de Montréal pour la circonstance et a été retournée immédiatement.

L'enquête ordinaire fut tenue par le Dr Chèvrefils, coroner, et le cadavre fut enterré dans un coin de la cour.

CONCLUSION.

On vient d'entendre le récit d'un crime atroce, commis avec sang-froid, sur une jeune fille pure et chaste. On se demandera peut-être, aujourd'hui que le meurtrier est allé rejoindre sa victime pour rendre compte de son acte infâme à Dieu, pourquoi nous en avons ravivé la mémoire ? A présent que Dieu l'a jugé, n'aurions-nous pas dû nous taire ?

De même qu'il est bon, pour engager ceux qui sont sur la terre à bien vivre, de leur mettre devant les yeux les châtimens que Dieu prépare à ceux qui ont méconnu ses lois et ne s'en sont pas repentis, de même aussi il est salutaire de rappeler les punitions que la loi de ce monde inflige à ceux qui la transgressent. Que l'exemple du meurtrier Lachance, montant sur l'échafaud à vingt et un ans, faisant la honte et le désespoir de sa famille pour avoir voulu écouter ses odieuses passions, profite aux jeunes gens ! Que les parents veillent sur leurs enfans, combattent leurs mauvais penchans. Que tous, enfin, en voyant le sort de cette jeune fille, enlevée de ce monde au moment où elle était pleine de vie pour aller paraître devant son Dieu, réfléchissent et se disent qu'il faut toujours être préparé à mourir. La mort vient comme un voleur au moment où on s'y attend le moins— soyons toujours prêts.